

Projet d'ordre du jour
Le 7 novembre 2023 à compter de 18 h 30
Visioconférence

APPRENONS ENSEMBLE, CONSTRUISONS DEMAIN !

SUJETS	RESPONSABLES	DURÉE	TYPE
1. Ouverture de la rencontre et quorum	M ^{me} Marin (Présidente)	2 min	
2. Mot de bienvenue	M ^{me} Marin (Présidente)	2 min	
3. Ordre du jour et varia	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	D
4. Déclaration de conflit d'intérêts	M. Tchernof (SG)	2 min	I
5. Période de questions	M. Tchernof (SG)		
6. Rapport de la présidente du CA	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I
7. Rapport du président du comité de parents	M. Tommy Yaun (Président)	5 min	I
8. Rapport de la direction générale	M ^{me} Nicol (DG)	30 min	
8.1 Suivis au procès-verbal du 19 sept. 2023			I
8.2 Orientation stratégique et planification annuelle du CSSRL : Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)			A
8.3 Objectifs de travail annuel de la direction générale			I
8.4 Calendrier de révision de nos politiques et règlements 2023-2024			I
9. Rapport de la direction des ressources matérielles et du transport	M. Bujold (DRMT)		
9.1 Projets d'investissement 23-24		15 min	D
10. Rapport du secrétaire général	M. Tchernof (SG)	25 min	
10.1 Nouveaux membres : assermentation			I
10.2 Suivi protecteur de l'élève			I
10.3 Bilan du Comité gouvernance et éthique sur les normes de fonctionnement du Conseil d'administration			D
11. Ordre du jour de consentement	M ^{me} Nicol(DG)	5 min	D
11.1 Procès-verbal de la séance du 19 sept. 2023			
<i>Note : Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les adopter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Aux fins du procès-verbal chacun des sujets sera toutefois consigné de manière distincte. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement et qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet de présentations, discussions ou délibérations requises. Avant la séance du CA, les administrateurs sont invités à adresser toute question où à soumettre toute correction requise en lien avec les sujets apparaissant à l'ordre du jour de consentement à l'attention du secrétaire général, M. Nicolas Tchernof par courriel sg@cssrl.gouv.qc.ca. Un délai d'au moins 24 heures avant la séance est apprécié.</i>			
12. Huis clos	M ^{me} Nicol (DG)	10 min	I
13. Dates des prochaines rencontres	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I
14. Levée de l'assemblée	M ^{me} Marin (Présidente)		D
15. Huis clos: Évaluation de la rencontre	M ^{me} Marin (Présidente)	5 min	I